Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260507-20260507_15-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 7 MAI 2026 **N° 20260507_15**

OBJET • Désignation des représentants de CCA au syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille (SMPPPC)

Nombre d'élus communautaires • 48

Présents • 41

Pouvoirs • 07

Votants • 48

Par convocation en date du 30 avril 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 7 mai 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • ANDRO Guénaëlle, BELLEC Olivier, BERTHOU Cathy, BLOT Jean-Louis, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CAUGANT Daniel, CARDUNER Didier, COUILLARD Philippe, CRUAU Ludivine, DANJOU Maryse, DAUTEL Christian, DUPUY Julie, EPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, GUILLOU Claude, GUILLOU Nils, GUILLOU Valérie, HELIAS Sophie, JAMET Marie Thérèse, LALLEMENT Dominique, LAMOUR Patrick, LE BON Thomas, LE BRETON Kévin, LE BRIS Gilbert, LE CALVEZ Fabienne, LE CORRE Didier, LE GAILLARD Quentin, LE MOAL Karen, LE PAGE Muriel, LESAGE Luc, PATY Elena, LE BRETON Marie-Pierre, LOUSSOUARN Michel, MANUSSET Sandrine, MAO Denis, MARREC Gauthier, NAVINER Marylène, NIQUE Catherine, PAGNARD Guy, RAOUL Christine, ROSARIO Manon.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • LE BARON René (pouvoir à Daniel CAUGANT), MAREC Tiphaine (pouvoir à Quentin LE GAILLARD), LESCA Véronique (pouvoir à Didier CARDUNER), RANNOU Jacques (pouvoir à Karen LE MOAL), PRIGENT Gildas (pouvoir à C. ESVANT), MARSAULT Aude (pouvoir à M-T. JAMET), KERHERVE Julien (pouvoir à G. PAGNARD).

ABSENTS • Aucun

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Daniel CAUGANT

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260507-20260507_15-DE

Olivier BELLEC expose que le Syndicat Mixte des Ports de Pêche-Plaisance de Cornouaille (SMPPPC), établissement public à caractère administratif, regroupe la Région Bretagne, le Département du Finistère, ainsi que les EPCI littoraux de Cornouaille, dont CCA. Depuis sa création le 4 octobre 2017, il assure la gouvernance des infrastructures portuaires d'intérêt départemental et régional du Sud-Finistère et il est l'autorité portuaire sur les ports de pêche-plaisance de Douarnenez, Audierne, Saint Guénolé - Penmarch, Le Guilvinec-Léchiagat, Lesconil, Loctudy, et Concarneau selon le périmètre délibéré par la Région. Le transfert des compétences a pris effet le 1er janvier 2018.

L'activité du SMPPPC s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- Maîtrise d'ouvrage et grands investissements : le syndicat est responsable de la programmation et du financement des travaux lourds (dragages, réfection de quais, modernisation des criées et des élévateurs de navires).
- Autorité portuaire et police : il assure la gestion du domaine public maritime par la délivrance des autorisations d'occupation temporaire (AOT) et veille à la sécurité des opérations portuaires.
- Gestion en régie de la plaisance : le syndicat assure l'exploitation directe des ports de plaisance, incluant l'accueil, l'entretien des équipements et la gestion des listes de demandes d'emplacement.
- Gouvernance de la filière pêche : en tant qu'autorité délégante, le SMPPPC supervise l'exploitation des services aux pêcheurs (mise en marché, outillage) confiée depuis le 1er janvier 2026 à la Société des Pêches de Cornouaille.

La participation de CCA au SMPPPC pour l'année 2026 d'élève à 436 000 € dont :

> 367 000 € en investissement
> 69 000 € en fonctionnement

Le comité syndical mixte des ports est composé de délégués ainsi répartis :

> Collège des collectivités territoriales dont la compétence en matière portuaire est transférée au syndicat mixte : 10 délégués, dont 8 pour le Département et 2 pour la Région ;
> Collège des EPCI : 8 délégués, dont 2 pour CCA, 4 pour la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, 1 la Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz, 1 pour la Communauté de communes Douarnenez Communauté.

CCA est invitée à désigner 2 représentants titulaires et leurs suppléants pour siéger au Comité syndical.

Poste de titulaire 1

Pour le 1er poste de titulaire, Quentin LE GAILLARD et Manon ROSARIO se portent candidat.

Le Président propose donc un vote à bulletin secret. Un bureau de vote est constitué du secrétaire de séance, Daniel CAUGANT, et de deux assesseurs, Ludivine CRUAU et Kévin LE BRETON.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	48
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	01
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	00
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	47
f. Majorité absolue	24

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260507-20260507_15-DE

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Quentin LE GAILLARD	42	Quarante deux
Manon ROSARIO	5	Cinq

Vu les résultats du scrutin, à 42 voix pour, Quentin LE GAILLARD obtient le poste de titulaire n°1.

Poste de titulaire 2

Pour le 2ème poste de titulaire, Olivier BELLEC se déclare candidat. Aucun autre membre du conseil ne se portant candidat, Olivier BELLEC met au vote à mains levées.

A 48 voix pour, Olivier BELLEC obtient le poste de titulaire n°2

Poste de suppléant 1

Pour le poste de 1er poste de suppléant, Manon ROSARIO été Nils GUILLOU se portent candidats.

Le Président propose donc un vote à bulletin secret. Le bureau de vote constitué du secrétaire de séance, Daniel CAUGANT, et de deux assesseurs, Ludivine CRUAU et Kévin LE BRETON est rappelé.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00
b. Nombre de votants (bulletins déposés) 48
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 00
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 47
f. Majorité absolue 24

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nils GUILLOU	41	Quarante et un
Manon ROSARIO	6	Six

Vu les résultats du scrutin, à 41 voix pour, Nils GUILLOU obtient le poste de suppléant n°1.

Poste de suppléant 2

Pour le 2ème poste de suppléant, Michel LOUSSOUARN se déclare candidat. Aucun autre membre du conseil ne se portant candidat, Olivier BELLEC met au vote à mains levées.

A 48 voix pour, Michel LOUSSOUARN obtient le poste de titulaire n°2

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 27 avril 2026,
Vu les résultats du scrutin,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés pour les postes de titulaire 1 (42 voix) et de suppléant 1 (41 voix),
Vu le vote à mains levées pour les postes de titulaire 2 (48 voix) et suppléant 2 (48 voix),

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260507-20260507_15-DE

Le conseil communautaire :

> **Désigne** les représentants de CCA pour siéger au Comité syndical du Syndicat Mixte des Ports de Pêche-Plaisance de Cornouaille :

2 titulaires	2 suppléants
- Quentin LE GAILLARD - Olivier BELLEC	- Nils GUILLOU - Michel LOUSSOUARN

> **Autorise** le Président à signer tout document en lien avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 11 mai 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 11/05/2026
Qualité : PRESIDENT CCA